



Point sur le schéma directeur de la PMI Acte II

Le jeudi 21 février les Organisations syndicales en présence de différentes professionnelles de terrain (puéricultrices de secteur, responsables de PMI, sage femme et psychomotricienne) ont revisité les fiches de postes dans le cadre du nouveau schéma directeur.

La direction s'est engagée à présenter toutes les fiches de poste auprès des professionnels des centres de PMI. En outre, la Direction confirme que les actions de formation seront prioritaires pour 2013.

La direction a demandé une expertise, sur la présence d'un seul agent dans les centres pour l'entretien des locaux hors ouverture au public (présence des ATEPE pour effectuer des tâches de ménage avant l'arrivée des familles). La **Cfdt** a rappelée que dans les établissements d'accueil de la petite enfance, il n'y a pas **d'agent seul dans les locaux avant ou après l'accueil du public!**

En ce qui concerne:

- les ATEPE

La direction maintient sa volonté de mutualiser ces agents pour palier aux absences liées aux congés et aux arrêts maladie de longue durée, les ATEPE seront mutualisés sur 2 ou 3 centres de PMI. **Pour la Cfdt, il n'est pas question de remplacements au pied levé mais bien d'une planification de la gestion des absences.**

Les missions d'entretien des locaux, du matériel et des jouets ont été réaffirmées, ces missions seront soutenues par une formation. Les missions d'accueil du public doivent être soutenues par une formation adaptée.

La direction a affirmé que la suppression des ATEPE en PMI n'était absolument pas à l'ordre du jour. La **Cfdt** en prend acte.

- Les APU

La fiche de poste des APU a soulevé de nombreuses questions. La délégation de certaines missions doit être encadrée afin de protéger ces professionnels. L'exemple de la retranscription de données sur les carnets de santé ne peut se faire qu'en accord avec la puéricultrice ou le médecin et en présence de la famille. Les missions d'entretien des locaux, du nettoyage des jeux, jouetssont confirmées.

- Les puéricultrices de secteur

L'inquiétude de ces professionnelles les a conduites à élaborer une pétition signée par un grand nombre d'entre elles. La présence d'une puéricultrice sur chaque demi-journée d'ouverture des PMI reste compliquée à mettre en place à moyens constants. Seul une planification rigoureuse, qui prendra en compte les missions et spécificités de chaque service, évitera une réalité qui s'apparentera à faire de ces professionnelles de "bouche trous". Les missions devront être clairement définies.

La **Cfdt** a déclaré qu'il fallait être très vigilant à ne pas supprimer des missions indispensables telles que les visites à domicile auprès de familles fragilisées au risque de conséquences dramatiques, pour palier à l'absence d'une responsable de PMI, il a été rappelé qu'il existe des jumelages entre PMI.

- Les psychomotriciens

Seul le contexte hiérarchique a été modifié. Dorénavant, les psychomotriciens auront pour hiérarchie le pilote de territoire. Cette nouvelle hiérarchie ne convient pas à ces professionnels qui souhaitent être encadrés par un agent du même corps de métier. Une entrevue est prévue entre la direction et les psychomotriciens pour débattre de ce point.

